



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 64652

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les initiatives concrètes qu'entend réserver le Gouvernement à l'avis du Conseil économique et social intitulé « Seniors et cités » qui préconise des mesures visant à mieux intégrer les seniors dans la société.

Texte de la réponse

D'ici 2030, trois personnes sur cinq vivront dans les villes et 28 % de la population sera âgée de plus de soixante-cinq ans. Il est donc nécessaire de mettre en place dès aujourd'hui des structures adaptées pour répondre aux enjeux liés à la place des aînés dans les villes. De nombreux axes peuvent être développés pour relever le défi du vieillissement démographique, comme les transports, l'habitat, l'urbanisme, le logement, les prestations de services et le renforcement du lien social. Une première démarche sur le mode d'habitat partagé a été élaborée en décembre 2004 par le Gouvernement, la Fondation nationale de gérontologie et SciencesPo. Elle avait alors permis le lancement d'une charte de bonnes pratiques à l'occasion du salon des seniors le 31 mars 2005. Dans son rapport du 19 mars 2009, sur la place des seniors dans la cité, le Conseil économique, social et environnemental a fait du logement intergénérationnel un axe majeur d'intégration des personnes âgées. Les septièmes rencontres de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS), qui se sont tenues à Marseille les 2 et 3 juillet 2009, l'ont également présenté comme l'un des vecteurs de création du lien social en période de crise. L'Union sociale pour l'habitat (USH) l'a placé au coeur du cinquième axe de son programme pour le nouveau Parlement européen. Le premier congrès mondial du logement partagé (First World Homeshare Congress), qui s'est tenu à Paris, du 3 au 5 juillet 2009, regroupant plusieurs pays occidentaux (Australie, Allemagne, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni), s'est donné pour mission de promouvoir le logement intergénérationnel et s'est efforcé de cerner les atouts, les conditions de réussite mais aussi les freins au développement du logement intergénérationnel. La ministre de la santé et des sports et la secrétaire d'État chargée des aînés ont lancé, le 15 juillet 2009, le label « Bien vieillir - Vivre ensemble » en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) et l'association parlementaire Vieillir ensemble. Ce label s'inscrit dans le plan national « Bien vieillir 2007-2009 » porté par le ministère de la santé et le ministère du travail. Le rôle des communes est donc primordial pour favoriser une politique locale en faveur des aînés. Chaque ville qui s'engagera dans l'obtention de ce label témoignera d'une véritable volonté d'établir un plan d'action sur cinq ans. Un élu municipal « Bien vieillir - Vivre ensemble » sera désigné comme référent et coordinateur du programme entre les différents services de la commune. Ce label participera à cette volonté d'anticiper les évolutions de demain pour assurer à nos aînés la meilleure qualité de vie possible dans les villes. C'est à tous, au Gouvernement, aux élus, aux associations, aux spécialistes, aux organismes internationaux, de répondre au défi du vieillissement démographique. Mme la secrétaire d'État chargée des aînés s'est engagée à suivre avec beaucoup d'attention la mise en oeuvre de ce label ainsi que les programmes menés par les communes labellisées, dont l'expérience viendra enrichir les politiques menées pour répondre aux besoins des aînés, et notamment développer la solidarité intergénérationnelle. De plus, à l'occasion de la Semaine bleue, la secrétaire d'État chargée des aînés, a rencontré le 22 octobre 2009 l'association Fraternité numérique. Cet

événement annuel destiné à sensibiliser les Français sur la place des aînés dans notre société et les liens entre les générations. La Semaine bleue est l'occasion pour l'association Fraternité numérique de valoriser ses initiatives en matière de conseils, de formations et d'accompagnement des aînés dans l'usage des outils numériques dans la vie quotidienne. Les formations sont dispensées aux aînés notamment par des étudiants et des formateurs professionnels et bénévoles. En luttant contre la fracture numérique, l'objectif est également de permettre aux aînés d'apprendre à communiquer autrement avec leurs proches et leur environnement quotidien. Enfin, le Gouvernement avait fait part de son intention de mettre sur pied des « ateliers » destinés « à promouvoir la culture de l'intergénérationnel » en associant des architectes, des psychologues, des publicitaires..., en insistant notamment sur les perspectives de la « colocation intergénérationnelle » entre une personne âgée et un étudiant. Dans ce cadre, la secrétaire d'État chargée des aînés a récompensé, le 17 novembre 2009, cinq lauréats du concours 2009 « vivre ensemble aujourd'hui et demain », concours organisé en avril 2009 par l'AGEVILLAGE (société dédiée au soutien des personnes âgées et à leur famille), la Caisse des dépôts et consignations et l'ICADE (société immobilière). Ces multiples initiatives montrent que c'est collectivement que nous anticiperons les évolutions de demain pour assurer à nos aînés la meilleure qualité de vie possible dans les villes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64652

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11114

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3174